

Résolution 807

pour rétablir un dialogue constructif entre partenaires sociaux et garantir les meilleures prestations à l'ensemble de la population

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le Conseil d'Etat a dramatisé l'état des finances publiques, dès août 2015, en pronostiquant un déficit des comptes de l'ordre de 200 millions ;
- que le climat ainsi créé a justifié les restrictions budgétaires prévues dans le projet de budget 2016, présenté par le Conseil d'Etat, en septembre, comme la première étape d'un plan de réduction des charges de personnel de 5 % sur trois ans ;
- que le profond mécontentement suscité par ses mesures, au sein du personnel et parmi de nombreux usagers, a provoqué le plus important mouvement social que notre canton ait connu depuis des décennies ;
- que le Conseil d'Etat n'a pas fait preuve de la meilleure foi envers les organisations représentatives du personnel en s'engageant, le 17 décembre, à défendre un nouveau projet de budget sans coupes linéaires de 1% sur les charges de personnel et les subventions en échange de l'arrêt du mouvement de grève et de la renonciation aux annuités 2016, ce qu'il n'a pas tenté de faire ;
- que le Conseil d'Etat n'a pas fait preuve de la meilleure foi non plus envers les organisations représentatives du personnel en s'engageant à verser rétroactivement les annuités 2016 dans l'hypothèse de comptes 2015 excédentaires, alors qu'il allait pouvoir opter pour un résultat déficitaire en constituant une provision non obligatoire ;
- que le Conseil d'Etat a agité la menace du frein à l'endettement, alors qu'il savait disposer des moyens de rembourser 700 millions sur la dette cantonale ;
- que le Conseil d'Etat a incité le corps électoral à accepter des coupes dans l'aide au logement et aux assurés maladie, le 28 février 2016, en raison des mêmes pronostics alarmistes sur les comptes 2015 et de l'ambiance de crise suscitée par les douzièmes provisoires ;
- que le Conseil d'Etat a annoncé, le 22 mars 2016, qu'il ne présenterait pas de projet de budget 2016 amendé, sans tenter de trouver un nouveau compromis, après des mois de négociations, autant avec les groupes politiques qu'avec les représentants du personnel de l'Etat,

invite le Conseil d'Etat

à respecter ses engagements auprès des organisations représentatives du personnel, en particulier en renonçant dans les faits à la réduction linéaire de 1% des charges de personnel et des subventions.